

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/050

Création d'une place de stationnement pour personnes handicapées

- Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu, les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'abroger l'arrêté municipale n°259.2024 du 09 octobre 2024 concernant la création d'une place de stationnement pour personnes handicapées au 34 rue du Général Leclerc.

ARRETE

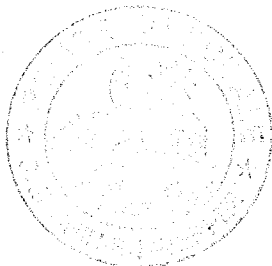
Article 1 : L'arrêté municipale n°259.2024 du 09 octobre 2024 est abrogé.

Article 2 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- Monsieur le Président de MEL,
- Madame La Commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE,
- Aux archives de la Mairie,
- La Police Municipale,



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 05 mars 2025

Le Maire

Matthieu CORBILLON